



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Ouverture du séminaire judiciaire 2022

La protection des droits de l'homme à l'heure de la pandémie : nouveaux défis et nouvelles perspectives

Discours d'introduction de Robert Spano

24 juin 2022

Mesdames et Messieurs les Présidents de cours constitutionnelles et suprêmes,
Mesdames et Messieurs les intervenants,
Chères et chers collègues,
Chères et chers amis,

Permettez-moi, au nom de tous mes collègues juges, de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de ce séminaire, qui marque l'ouverture officielle de l'année judiciaire, même si elle a été reportée. Il s'agit de la 17^e édition du séminaire judiciaire, qui, depuis sa création, a pour but d'entretenir, de renforcer et d'approfondir notre dialogue avec vous, juges nationaux qui officiez dans les juridictions supérieures de votre pays. On ne dira jamais assez que c'est en réalité au niveau national que commence et, souvent, s'achève la protection des droits de l'homme.

Cette année, le thème choisi pour nos débats est la pandémie de COVID-19, en particulier ses répercussions sur la protection des droits de l'homme et sur notre travail en qualité de juges. Malheureusement, ce sujet n'a rien perdu de sa pertinence.

Pour autant, je suis heureux de pouvoir m'adresser à vous sans masque cet après-midi et encore plus heureux de vous voir aussi nombreux, présents physiquement. La pandémie nous a appris que la technologie, malgré ses multiples avantages, ne remplace pas les contacts humains directs.

Permettez-moi de commencer par accueillir chaleureusement nos intervenants invités : le Professeur Yuval Shany, Lady Arden of Heswall et la Professeure Katja Šugman Stubbs.

Je tiens également à remercier les membres du Comité d'organisation de ce séminaire : le juge Armen Harutyunyan, Marko Bošnjak, María Elósegui, Ivana Jelić et Raffaele Sabato. J'adresse également tous mes remerciements à Rachael Kondak, Tara Beattie, Valerie Schwartz et Tatiana Kirsanova.

Mon mandat en tant que Président de la Cour a commencé en mai 2020, deux mois seulement après le début de la pandémie. Affronter cette pandémie a constitué un défi majeur pour la Cour comme pour vos propres juridictions.

Elle a contraint nos États membres à honorer les obligations positives de protection de la vie et de la santé qui s'imposent à eux. Toutefois, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, on ne peut exclure le risque que la pandémie serve de prétexte à un exercice abusif de la puissance publique et soit donc utilisée pour imposer à la population des mesures qui, même si elles semblent à première vue

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

convaincantes en présence de ce qui constitue une menace sans précédent contre la vie et le bien-être humains, sont finalement manifestement disproportionnées et mettent en danger les fondements mêmes de la vie démocratique, de sociétés reposant sur l'état de droit et la protection des droits de l'homme. Il est vital de trouver le juste équilibre.

Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres. C'est l'une des raisons pour lesquelles, quelques mois seulement après le début de la pandémie, nous avons organisé un séminaire en ligne avec les juridictions sœurs que sont la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour interaméricaine des droits de l'homme pour échanger nos expériences et nos points de vue.

Notre propre expérience en matière d'examen de requêtes liées à la pandémie et de réponse aux demandes de mesures provisoires est exposée dans le document de référence très utile établi dans la perspective des débats de ce jour.

Il en ressort que les requêtes très diverses que nous avons reçues jusqu'à présent portent sur les mesures de couvre-feu, le pass vaccinal, les restrictions à la liberté de réunion et d'expression et les préjudices financiers subis par les entreprises. D'autres requêtes seront très vraisemblablement formées à l'avenir, mais nous n'avons pas été submergés comme nous l'avons peut-être anticipé au tout début de la pandémie. De multiples raisons peuvent être avancées pour l'expliquer, et nous aborderons sans nul doute certaines d'entre elles aujourd'hui.

Comme l'année dernière, je vous encourage à participer activement aux débats de cet après-midi. Vous êtes nos partenaires dans le système de la Convention. Votre avis nous importe et nous tenons à l'entendre.

Je vais maintenant laisser la parole au juge Harutyunyan, qui va présenter le séminaire au nom du Comité d'organisation.

Je vous souhaite à toutes et à tous un après-midi de débats productif et fructueux.